

Signataire : Skender Salihi

Date de dépôt : 23 août 2024

## Question écrite urgente

Conditions d'emploi et lieu de travail des directeurs de service : état des lieux

En tant que représentant des citoyens genevois, il est de notre devoir de veiller à la transparence et à l'efficacité de notre administration publique.

Récemment, des informations nous ont été communiquées concernant l'organisation et les conditions de travail des directeurs de service au sein des différents départements de l'administration cantonale genevoise.

Ces informations ont suscité des interrogations, notamment en ce qui concerne le nombre de directeurs de service, leur statut de résident ou de frontalier, leur taux de travail, ainsi que la possibilité pour certains de travailler à l'étranger.

Dans un souci de clarification et afin d'assurer une gestion exemplaire de nos services publics, je me permets de déposer les questions suivantes :

- Combien de directeurs de service sont actuellement en poste dans l'ensemble des départements de l'administration cantonale genevoise?
- Parmi ces directeurs de service, combien sont titulaires d'un permis frontalier (permis G) ?
- Quel est le taux d'activité des directeurs de service au sein de l'administration cantonale genevoise (taux plein, temps partiel...)?
- Est-ce que certains directeurs de service exercent leurs fonctions depuis l'étranger ou exercent d'autres fonctions à l'étranger? Si oui, les départements concernés en ont-ils connaissance et quelles mesures sont prises pour encadrer cette situation?